

Fiche résumée : Chauffeur dans le milieu du spectacle

Métiers apparentés



Chauffeur en milieu du spectacle
Conducteur de production audiovisuelle et spectacle
Conducteur deux roues
Conducteur PL
Conducteur VL
Conducteurs de voiture particulière
Conducteurs de voiture particulière / Chauffeur (auto, véhicule léger) (direction, d'entreprise) si salarié
Conducteurs livreurs, coursiers

Codes

PCS-ESE 2003 : 643a CITP88 : 8324 PCS-ESE 2003 : 641a ROME1999 : 43114 CITP2008 : 8332 PCS-ESE 2003 : 642b

Descriptif

En théorie, le chauffeur de production n'assure que les déplacements des acteurs principaux. En fait, il peut transporter l'équipe et le matériel de tournage dans l'audiovisuel (cinéma, télévision) et dans le spectacle vivant. Dans ces milieux, le poste de travail est le plus souvent intitulé "assistant régie".

Il conduit des véhicules légers : voiture, camionnette (capacité de moins de 9 personnes selon la réglementation routière) mais peut également, selon ses permis, conduire des deux roues et/ou des véhicules lourds (camions, transports en commun) avec ou sans remorque en fonction de l'activité.

Caractéristiques Médico-professionnelles

Lieux de travail

- **Caractéristiques** (nuisances possibles)
 - **milieu urbain**
 - **parking** (espace de travail avec sol défectueux, éclairage insuffisant)
 - **autoroute, route, rue** (espace de travail proche d'une voie de circulation, intempérie)
- **Nuisances** (préventions)
 - **espace de travail avec sol défectueux**
 - **éclairage insuffisant**
 - concevoir un éclairage adapté
 - assurer la maintenance de l'éclairage
 - **espace de travail proche d'une voie de circulation**
 - prévenir le risque routier lors d'intervention sur les voies publiques

- **intempérie**
 - adapter si possible le poste aux intempéries
 - organiser le travail en ambiance chaude
 - --porter des vêtements de travail adaptés à la chaleur
 - informer les salariés (fortes chaleurs)
 - organiser le travail au froid
 - Porter des vêtements adaptés au froid
 - former à la CAT en cas d'orage
 - mettre en place la CAT face au coup de chaleur
 - informer les salariés (grand froid)
- **Effets sur la santé**
 - **chutes**
 - **traumatisme lié à une chute de plain pied**
 - **lésions traumatiques de plusieurs parties du corps**
 - **fatigue visuelle**
 - **facteur accidentogène**
 - **Accidents de la Voie Publique**
 - **maladies de l'appareil respiratoire**
 - **inconfort thermique lié à la chaleur**
 - **effets chroniques liés au froid**
 - **coup de soleil**
 - **coup de chaleur et insolation**
 - **effets de la foudre**
 - **épuisement dû à la chaleur, sans précision**

Organisation du travail

- **Caractéristiques** (nuisances possibles)
 - **intermittent du spectacle** (precarite du statut generant une charge mentale particuliere, employeurs multiples, rythme pouvant générer une perturbation de la vie familiale, contrainte relationnelle, variabilite, imprevisibilite de la charge de travail)
 - **fluctuation de la charge de travail dans les métiers du spectacle** (horaire generant une perturbation de la vie sociale, rythme pouvant générer une perturbation de la vie familiale)
 - **dépendance fonctionnelle ou hiérarchique** (objectifs divergents et logiques différentes avec la hiérarchie, faible latitude de decision dans l'organisation de son travail)
 - **atypie des horaires** (travail poste 3x8, 5x8)
 - **travail de nuit dans le spectacle** (travail de nuit occasionnel)
 - **délais à respecter** (travail sous contrainte de temps imposee (travail a la chaine, cadence elevee, salaire au rendement,))
 - **temps d'attente fréquent**
 - **déplacements de durée variable** (horaire generant une perturbation de la vie sociale, rythme pouvant générer une perturbation de la vie familiale)
 - **grands déplacements** (rythme pouvant générer une perturbation de la vie familiale, déplacement routier)
 - **contact avec les artistes** (contrainte relationnelle)
 - **contact avec les clients** (humeur des clients générant une charge mentale particulière, travail imposant un contrôle permanent ou excessif des émotions)
- **Nuisances** (préventions)
 - **precarite du statut generant une charge mentale particuliere**
 - améliorer le statut
 - **employeurs multiples**
 - veiller à la gestion des volumes de travail
 - **rythme pouvant générer une perturbation de la vie familiale**

- séparer lieux de vie et lieux de travail
- **contrainte relationnelle**
 - faciliter la communication
- **variabilité, imprévisibilité de la charge de travail**
- **horaire générant une perturbation de la vie sociale**
- **objectifs divergents et logiques différentes avec la hiérarchie**
 - informer sur le rôle des divers interlocuteurs
 - améliorer la communication et l'organisation
- **faible latitude de décision dans l'organisation de son travail**
- **travail poste 3x8, 5x8**
 - limiter les organisations en horaires atypiques
 - privilégier le volontariat
 - respecter les temps de repos
 - informer sur la chronobiologie
 - conseiller en hygiène de vie en cas de travail en horaires décalés
- **travail de nuit occasionnel**
- **travail sous contrainte de temps imposée (travail à la chaîne, cadence élevée, salaire au rendement,**
 - veiller à la gestion des volumes de travail
- **déplacement routier**
 - prévenir le risque routier
 - aménager des accès
 - former les conducteurs routiers
 - signaler temporairement et baliser le chantier
 - informer le salarié sur la prise de substances et la conduite
 - choisir des véhicules à poste de conduite ergonomique
 - signaler les dénivelés
 - Utiliser des véhicules appropriés
 - utiliser du matériel sur roulettes
 - informer sur risque routier et affections incompatibles avec la conduite
 - informer et former à la manutention manuelle
 - mettre à disposition des sanitaires à proximité
 - limiter les organisations en horaires atypiques
 - respecter les temps de repos
 - privilégier les horaires favorisant la récupération
- **humeur des clients générant une charge mentale particulière**
 - former à la CAT face à des personnes différentes
 - former à la CAT face à des personnalités difficiles
 - former à la CAT face à une personne agressive
- **travail imposant un contrôle permanent ou excessif des émotions**
- **Effets sur la santé**
 - **épisodes dépressifs**
 - **troubles névrotiques, troubles liés à des facteurs de stress et troubles somatoformes**
 - **surmenage**
 - **majoration de la fatigue générale**
 - **trouble de l'humeur [affectif], sans précision**
 - **autres troubles de l'humeur [affectifs]**
 - **autres troubles anxieux**
 - **troubles somatoformes**
 - **stress lié aux conflits d'objectifs**
 - **troubles névrotiques liés à un sentiment de dévalorisation**
 - **troubles du sommeil**
 - **malaise et fatigue**

- **maladies hypertensives**
- **troubles de la vigilance**
- **cardiopathies ischémiques**
- **facteur accidentogène**
- **classement CIRC 2A (travail de nuit posté)**
- **perturbation de la vie sociale**
- **dyspepsie**
- **lésions traumatiques de plusieurs parties du corps**
- **état de stress post-traumatique**
- **réaction aiguë à un facteur de stress**

Tâches

- **Caractéristiques** (nuisances possibles)
 - **prendre connaissance des missions**
 - **respecter le protocole des consignes de sécurité**
 - **établir l'itinéraire**
 - **aller chercher et ramener le véhicule** (déplacement routier)
 - **vérifier et préparer le véhicule**
 - **conduire un véhicule léger dans le milieu du spectacle** (posture assise, déplacement routier, contrainte de la conduite VL professionnelle)
 - **conduire une moto dans le milieu du spectacle** (déséquilibre du deux roues lié à la présence d'un passager, événement imprévisible sur le parcours, activité demandant une vigilance, une concentration, une attention soutenue)
 - **conduire un véhicule utilitaire** (déplacement routier, contrainte de la conduite VL professionnelle, posture assise)
 - **conduire un véhicule poids lourd** (posture assise, contrainte de la conduite professionnelle groupe lourd, vibration transmise corps entier supérieure au seuil d'alerte, déplacement routier, nuisances du conducteur poids lourd)
 - **ranger l'intérieur du camion** (déplacement des charges à l'intérieur du véhicule, chute du matériel transporté)
 - **charger et décharger un poids lourd** (port de charge (déplacement horizontal))
 - **respecter le PTAC du camion**
- **Nuisances** (préventions)
 - **déplacement routier**
 - prévenir le risque routier
 - aménager des accès
 - former les conducteurs routiers
 - signaler temporairement et baliser le chantier
 - informer le salarié sur la prise de substances et la conduite
 - choisir des véhicules à poste de conduite ergonomique
 - signaler les dénivelés
 - Utiliser des véhicules appropriés
 - utiliser du matériel sur roulettes
 - informer sur risque routier et affections incompatibles avec la conduite
 - informer et former à la manutention manuelle
 - mettre à disposition des sanitaires à proximité
 - limiter les organisations en horaires atypiques
 - respecter les temps de repos
 - privilégier les horaires favorisant la récupération
 - **posture assise**
 - limiter la posture assise prolongée
 - veiller à l'ergonomie du poste
 - informer sur la prévention des TMS
 - **contrainte de la conduite VL professionnelle**

- Utiliser des véhicules appropriés
- respecter l'interdiction d'utilisation du téléphone au volant en conduisant
- former le conducteur de véhicule léger
- informer sur risque routier et affections incompatibles avec la conduite
- informer le salarié sur la prise de substances et la conduite
- **déséquilibre du deux roues lié à la présence d'un passager**
- **événement imprévisible sur le parcours**
- **activité demandant une vigilance, une concentration, une attention soutenue**
 - respecter les temps de repos
- **contrainte de la conduite professionnelle groupe lourd**
 - prévenir le risque routier
 - effectuer l'entretien du véhicule régulièrement
 - respecter l'interdiction d'utilisation du téléphone au volant en conduisant
 - respecter les temps de conduite pour les PL et TC
 - informer sur risque routier et affections incompatibles avec la conduite
 - informer le salarié sur la prise de substances et la conduite
- **vibration transmise corps entier supérieure au seuil d'alerte**
 - choisir le matériel le moins vibrant
 - estimer l'exposition aux vibrations (ensemble du corps)
 - entretenir le matériel (vibrations)
 - limiter les durées d'exposition (vibrations)
 - informer sur le risque vibrations
- **nuisances du conducteur poids lourd**
 - ordonnance de prévention - conducteur poids lourds
 - établir un protocole de sécurité entre transporteur et entreprise d'accueil
- **déplacement des charges à l'intérieur du véhicule**
- **chute du matériel transporté**
- **port de charge (déplacement horizontal)**
 - prévenir les risques liés à la manutention manuelle
 - Utiliser des aides à la manutention
 - améliorer la préhension des charges
 - respecter les limites de port de charges réglementaires
 - informer et former à la manutention manuelle
 - proposer une formation action PRAP
 - Porter des chaussures de sécurité
- **Effets sur la santé**
 - **lésions traumatiques de plusieurs parties du corps**
 - **état de stress post-traumatique**
 - **cervicalgie - Région cervico-dorsale**
 - **rachialgies dorsales - Région dorso-lombaire**
 - **troubles veineux**
 - **troubles cardiovasculaires**
 - **Accidents de la Voie Publique**
 - **fatigue visuelle**
 - **troubles névrotiques, troubles liés à des facteurs de stress et troubles somatoformes**
 - **lombalgies (vibrations)**
 - **RG 97 (attention : liste limitative)**
 - **RG 57 (attention : liste limitative)**
 - **RG 98 (attention liste limitative)**
 - **RG 79 (attention : liste limitative)**
 - **rachialgies**
 - **cardiopathies ischémiques**

Outils et équipements

- **Caractéristiques** (nuisances possibles)
 - **véhicule léger** (déplacement routier)
 - **véhicule poids lourd** (déplacement routier, vibration transmise corps entier supérieure au seuil d'alerte)
 - **véhicule utilitaire léger (VUL)** (déplacement des charges à l'intérieur du véhicule, véhicule utilitaire non sécurisé)
 - **moto** (poids du véhicule lors du maniement ou des incidents, espace de travail avec circulation entre véhicules, espace de travail avec circulation piéton véhicule, intempérie, vibration mécanique corps entier)
 - **GPS**
 - **gilet réfléchissant**
 - **triangle de signalisation**
 - **chronotachygraphe**
 - **éthylotest antidémarrage**
- **Nuisances** (préventions)
 - **déplacement routier**
 - prévenir le risque routier
 - aménager des accès
 - former les conducteurs routiers
 - signaler temporairement et baliser le chantier
 - informer le salarié sur la prise de substances et la conduite
 - choisir des véhicules à poste de conduite ergonomique
 - signaler les dénivelés
 - Utiliser des véhicules appropriés
 - utiliser du matériel sur roulettes
 - informer sur risque routier et affections incompatibles avec la conduite
 - informer et former à la manutention manuelle
 - mettre à disposition des sanitaires à proximité
 - limiter les organisations en horaires atypiques
 - respecter les temps de repos
 - privilégier les horaires favorisant la récupération
 - **vibration transmise corps entier supérieure au seuil d'alerte**
 - choisir le matériel le moins vibrant
 - estimer l'exposition aux vibrations (ensemble du corps)
 - entretenir le matériel (vibrations)
 - limiter les durées d'exposition (vibrations)
 - informer sur le risque vibrations
 - **déplacement des charges à l'intérieur du véhicule**
 - **véhicule utilitaire non sécurisé**
 - conseils de prévention - véhicule utilitaire léger (VUL)
 - **poids du véhicule lors du maniement ou des incidents**
 - **espace de travail avec circulation entre véhicules**
 - concevoir des voies de circulation
 - dégager des voies de circulation
 - instaurer un sens de circulation
 - matérialiser des allées de circulation
 - **espace de travail avec circulation piéton véhicule**
 - concevoir des voies de circulation
 - dégager des voies de circulation
 - matérialiser des allées de circulation
 - équiper les engins et véhicules de détecteurs-avertisseurs de recul ou de paniers
 - porter des EPI phosphorescents type brassards
 - **intempérie**

- adapter si possible le poste aux intempéries
- organiser le travail en ambiance chaude
- --porter des vêtements de travail adaptés à la chaleur
- informer les salariés (fortes chaleurs)
- organiser le travail au froid
- Porter des vêtements adaptés au froid
- former à la CAT en cas d'orage
- mettre en place la CAT face au coup de chaleur
- informer les salariés (grand froid)
- **vibration mécanique corps entier**
- **Effets sur la santé**
 - **lésions traumatiques de plusieurs parties du corps**
 - **état de stress post-traumatique**
 - **lombalgies (vibrations)**
 - **RG 97 (attention : liste limitative)**
 - **rachialgies**
 - **traumatisme par accident de circulation en entreprise**
 - **inconfort thermique lié à la chaleur**
 - **effets chroniques liés au froid**
 - **coup de soleil**
 - **coup de chaleur et insolation**
 - **effets de la foudre**
 - **facteur accidentogène**
 - **épuisement dû à la chaleur, sans précision**
 - **lombalgie basse**
 - **maladies du système ostéo-articulaire, des muscles et du tissu conjonctif**
 - **arthropathies**
 - **RG 32**

Produits, matériaux et publics concernés

- **Caractéristiques** (nuisances possibles)
 - **PUBLICS**
 - **clients** (humeur des clients générant une charge mentale particulière)
 - **artistes** (situation entraînant une charge mentale particulière)
- **Nuisances** (préventions)
 - **humeur des clients générant une charge mentale particulière**
 - former à la CAT face à des personnes différentes
 - former à la CAT face à des personnalités difficiles
 - former à la CAT face à une personne agressive
 - **situation entraînant une charge mentale particulière**
 - former à la CAT face à une personne agressive
 - former à la CAT face à des personnes différentes
 - former à la CAT face à des personnalités difficiles
- **Effets sur la santé**
 - **réaction aiguë à un facteur de stress**
 - **troubles névrotiques, troubles liés à des facteurs de stress et troubles somatoformes**

Tenues de travail

- **Caractéristiques** (nuisances possibles)

- tenue civile
- casque
- gants en cuir
- bottes avec semelles antidérapantes
- coques de protection
- combinaison ou veste et pantalon de moto

Santé et Travail

1. Afin de définir si un salarié bénéficie d'un Suivi Individuel Renforcé de son état de santé, il est nécessaire de vérifier s'il appartient à l'une des catégories suivantes des postes à risques particuliers (Art. R. 4624-23) :

- a) à l'amiante
- b) aux rayonnements ionisants
- c) au plomb dans les conditions prévues à l'art. R.4412-160
- d) au risque hyperbare
- e) aux agents biologiques des groupes 3 et 4
- f) aux agents cancérigènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction de catégories 1 A et 1B
- g) montage et démontage d'échafaudage

Présente également des risques particuliers tout poste pour lequel l'affectation sur celui-ci est conditionnée à un examen d'aptitude spécifique prévu par le présent code.

S'il le juge nécessaire, l'employeur complète la liste des postes entrant dans les catégories mentionnées au I. par des postes présentant des risques particuliers pour la santé ou la sécurité du travailleur ou pour celles de ses collègues ou des tiers évoluant dans l'environnement immédiat de travail mentionnés au premier alinéa de l'article L. 4624-2, après avis du ou des médecins concernés et du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail ou, à défaut, des délégués du personnel s'ils existent, en cohérence avec l'évaluation des risques prévue à l'article L. 4121-3 et, le cas échéant, la fiche d'entreprise prévue à l'article R. 4624-46. Cette liste est transmise au service de santé au travail, tenue à disposition du directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi et des services de prévention des organismes de sécurité sociale et mise à jour tous les ans. L'employeur motive par écrit l'inscription de tout poste sur cette liste.

2. Dans ce métier, un certain nombre de situations ou nuisances peuvent après évaluation par l'employeur, poste par poste, être considérées comme des facteurs de risques professionnels cités dans le compte professionnel de prévention (C2P) :

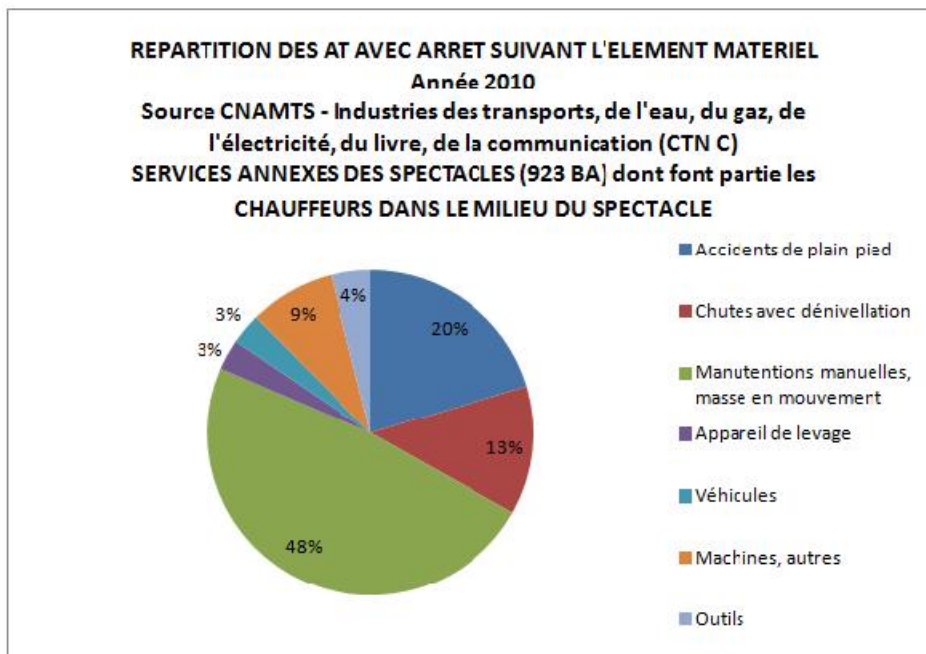
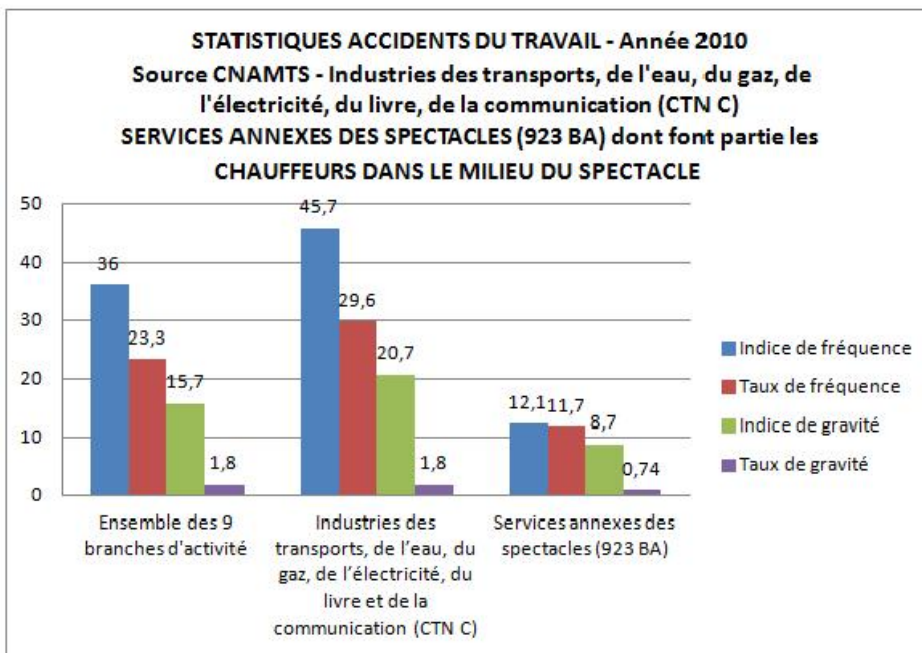
- Activités en milieu hyperbare
- Bruit
- Equipes successives alternantes
- Températures extrêmes
- Travail de nuit
- Travail répétitif

3. Les différents tableaux de maladies professionnelles pouvant être concernés dans cette profession sont :

- **Tableau n°57 : Affections périarticulaires provoquées par certains gestes et postures de travail**

- **Tableau n°64 : Intoxications professionnelles par l'oxyde de carbone**
- **Tableau n°97 : Affections chroniques du rachis lombaire provoquées par des vibrations de basses et moyennes fréquences transmises au corps entier**
- **Tableau n°98 : Affections chroniques du rachis lombaire provoquées par la manutention manuelle de charges lourdes**

4. Statistiques accidents du travail (année 2010) :



Conclusion

Dans les milieux du spectacle, on appelle souvent le chauffeur assistant régie. Il peut conduire tout type de véhicule, de la moto au poids lourd. Il doit veiller à respecter la réglementation en vigueur.

Fiche résumée issue de la **FMP Chauffeur dans le milieu du spectacle** consultable sur <https://www.fmpresanse.fr>